

# La Lettre Uzer Environnement

2016, n°1

**LE BIEN VIVRE A UZER :** Il est de la responsabilité de tous. C'est en respectant l'autre que commence la qualité de vie et le bien vivre ensemble.

## Dans ce numéro :

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Parking et environnement     | 1 |
| Le tri                       | 1 |
| Les déchets verts            | 1 |
| Dans l'action, répar'acteurs | 1 |
| Ambroisie, chenilles         | 2 |
| Rivières                     | 2 |
| Citoyenneté, signalements    | 2 |



## PARKING ET ENVIRONNEMENT

Le nouvel espace aménagé chemin de la Faysse, près du cimetière permet le parking pour le covoiturage, les associations, les rassemblements, les manifestations ...

On y trouve aussi la plateforme de tri avec ses containers (bouteilles, journaux, piles usagées et poubelles).



## LES DECHETS VERTS

**A votre disposition, avec l'aide du SIDOMSA:**

Un **composteur collectif** sur le nouveau parking près du cimetière: il remplace celui qui se trouvait sur la route de Volpillères, il vous permet d'éliminer vos déchets verts en allant déposer votre Tri. Les détritrus de la cantine y seront portés.

Il en existe également un à l'aire de loisirs qui permet l'élimination des déchets des toilettes sèches. Composter, c'est diminuer la quantité de nos ordures ménagères (soit environ 1/3 du volume de nos poubelles) qui sont transportées et enfouies dans une décharge dans la Drôme.

Vous pouvez par ailleurs utiliser le compost pour le jardinage car il est un excellent fertilisant.

Plus d'informations : <http://www.sidomsa.net/compostage/presentation-2/presentation-2.php>

## LES REPAR'ACTEURS



En Ardèche, ce sont plus de 300 artisans qui réparent : cordonnier, bijoutier, réparateurs d'ordinateurs... Pour promouvoir ces métiers, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Rhône-Alpes, en partenariat avec l'Ademe, ont lancé l'action Répar'acteurs. Ce label a été créé pour les artisans de la réparation s'engageant dans une charte par laquelle ils déclarent faire de la réparation une priorité avant la proposition de changement. Le second engagement implique une bonne gestion de l'environnement (déchets, rejets dans l'eau...).

Retrouvez les Répar'acteurs de l'Ardèche près de chez vous grâce à un annuaire sur:

<http://www.cma-ardeche.fr/Default.aspx?tabid=7721>



## LE TRI

**TRIER C'EST PRÉSERVER NOS RESSOURCES NATURELLES, LIMITER LES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE, ÉCONOMISER DE L'ÉNERGIE**

Depuis 1993 en France plus de 40 millions de tonnes d'emballages ménagers ont été recyclés.

### Produit recyclé

|                                      |                             |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| 1 tonne de de canettes aluminium     | → économie réalisée         |
| 1 tonne de bouteilles plastiques     | → 2 tonnes de bauxite       |
| 1 tonne de bouteilles et flacons PET | → 650 kilos de pétrole brut |
|                                      | → 2.29 tonne de CO2         |

### TRIER C'EST AUSSI SOUTENIR L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE

Depuis 1992 en France 28000 emplois ont été créés dans ce secteur.

## DANS L'ACTION ENVIRONNEMENT A UZER

- Les Recycl'arts  
<http://lesrecyclarts.blogspot.fr>



- Autopia, garage solidaire  
Tél: 09 50 96 34 80



- La friperie la chiffonnette  
Tél: 04 75 93 13 69





## L'AMBROISIE

*Cette plante est-elle dangereuse ?*

Les pollens de l'ambrosie provoquent en août et en septembre, chez certaines personnes, des manifestations allergiques plus ou moins sévères qui peuvent aller de simples éternuements à des rhinites, conjonctivites, laryngites, urticaire, eczéma, voire de graves crises d'asthme.

### Si l'ambrosie est présente :

- La détruire avant floraison : binage, arrachage (avec des gants), fauchage (à répéter si besoin) ; en dernier recours, désherbage chimique.



### MATINEE CITOYENNE

Comme dans de nombreuses communes, à Uzer une journée par an est consacrée au nettoyage, à l'embellissement de notre espace (ramassage de déchets, taille, petit aménagement...) dans la partage et la convivialité.

Elle est fixée à chaque premier samedi de juin à 9H.

La matinée se termine par un pique-nique partagé à l'ombre des arbres de l'aire de loisirs.

Nous vous donnons rendez-vous, avec outils, brochettes, remorques...

et de bons petits plats!

Dates à voir

sur l'agenda du site [uzer07.fr](http://uzer07.fr)



DIRECTEUR DE PUBLICATION: JEAN MONNIER  
RÉALISATION: COMMISSIONS ENVIRONNEMENT ET COMMUNICATION DE LA COMMUNE D'UZER  
IMPRESSION: ABP IMAGES SERVICE  
CREDITS PHOTOS: COMMISSION COMMUNICATION ET ENVIRONNEMENT  
SIDOMSA — RECYCL'ARTS

# Chenilles processionnaires du chêne et du pin :

attention **aux poils**

Ces chenilles provoquent des **réactions allergiques**

**Je ne m'approche pas et je ne touche pas les chenilles ou leur nid**

En savoir plus ?  
[www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr](http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr)



## La chenille : qui est-elle ?

Il s'agit de la chenille processionnaire du chêne et du pin. On la rencontre au printemps et en été sur les chênes et en hiver sur les pins. Elle vit dans des nids accrochés aux arbres et se déplace en groupe. Ses poils urticants se détachent facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent et restent présents très longtemps.

### Quels risques pour ma santé ?

- de fortes réactions allergiques au niveau des yeux ;
- des rougeurs et des démangeaisons sur la peau ;
- des difficultés respiratoires.

### Comment me protéger ?

- Je ne m'approche pas et je ne touche pas les chenilles ou leur nid ;
- je ne me promène pas sous les arbres porteurs de nids ;
- je porte des vêtements longs ;
- j'évite de me frotter les yeux pendant ou au retour d'une balade ;
- en cas de doute, je prends une douche et je change de vêtements ;
- je lave les fruits et les légumes de mon jardin ;
- j'évite de faire sécher du linge à côté des arbres infestés.

En cas de réaction allergique au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires, je consulte un médecin.

**CONTACT**  
Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Tél. : 04 72 34 74 00  
[www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr](http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr)

## ENTRETIEN DES BERGES DE NOS RIVIERES

Dans le cadre de ses missions le Syndicat Mixte Ardèche Claire réalise régulièrement des travaux d'intérêt général visant à améliorer l'écoulement et la régulation de l'eau, la stabilité des berges et la qualité des milieux aquatiques (travaux le long de la Lande et la Boudé à Uzer en février 2016).



### SIGNALEMENTS

- ⇒ Pour tout signalement d'un **risque pour la santé publique** 24h/24 (réservé aux professionnels) : N° (0 810 22 42 62), courriel ([ars69-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars69-alerte@ars.sante.fr)), fax (04 72 34 41 27)
- ⇒ Pour tout signalement d'un **moustique Tigre** (vecteur de Dengue et Chikungunya) : <http://www.signalement-moustique.fr>
- ⇒ Pour tout signalement d'**ambrosie** aux référents communaux (Uzer, B.Perrier) : N° (0 972 376 888), site ([www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr)), application Smartphone (*App Store*, *Google Play*)
- ⇒ Pour toute information sur la qualité des **eaux de baignade et de piscine** : affichage sur les lieux, en mairie et sur <http://baignades.sante.gouv.fr>  
<http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Piscines.175468.0.html> pppp
- ⇒ Pour toute information sur la qualité de l'**eau potable** : note liée à la facture d'eau, affichage en mairie et sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

## BIEN CHEZ SOI ET AVEC SES VOISINS

La recette miracle n'existe pas, mais si chacun a en tête les principales règles du savoir-vivre tout devrait se passer pour le mieux !.

Vous trouverez sur le site [uzer07.fr](http://uzer07.fr) des remarques et conseils sur quatre grands chapitres où se côtoient respect et civilité :

### LE BRUIT ...

**Arrêté municipal**: utilisation des engins de chantier interdite le dimanche et jours fériés

**Arrêté préfectoral du 17 février 2016**

|                          | Nouvel arrêté Horaires autorisés (activités bruyantes) |
|--------------------------|--|
| Lundi au Vendredi        | 8h-12h et 14h-19h30                                    |
| Samedi                   | 9h-12h et 15h-19h                                      |
| Dimanche et jours fériés | 10h-12h  |

### LA PROPRETÉ

### LA POLITESSE

### LA CIRCULATION

